



LE FAIR PLAY EST UN SPORT



Micro Monsin

Régate n°171

Samedi 9 & dimanche 10 septembre 2017

Avis de Course

Le **Royal Yacht Club de la Meuse**, sous l'égide de la Fédération Francophone du Yachting Belge, a le plaisir de vous convier à sa régata « Micro Monsin » à Liège.

Rue de l'Île Monsin, 2
B-4020 Liège
Belgique

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

I. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 (RCV)*.
- 1.2 Les prescriptions de l'autorité nationale belge (Belgian Sailing)
- 1.3 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

II. Publicité

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique. [DP]
La publicité pour la tabac est interdite en Belgique.

III. Admissibilité et inscription

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de type : **Quillards de sport et Habitables Transportables** ainsi qu'aux classes **Micro, Proto et Flying Fifteen**.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et le renvoyer par mail à : secretariat@rycm.be pour le dimanche 3 septembre. Passé ce délai, les droits d'inscription seront majorés de 10,00 €
- 3.3 Pour s'inscrire, tous les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :
 - Une licence de compétition valide de sa fédération pour chaque membre d'équipage ;
 - Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge ;
 - Le certificat de jauge ou de conformité du bateau ;
 - Éventuellement leur autorisation de port de publicité,
- 3.4 La confirmation d'inscription se fera le samedi 9 septembre de 10h00 à 12h00, au secrétariat de la régata.

IV. Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

- Frais d'inscription : 20,00 € par bateau
- Inscriptions hors-délai : 10,00 € supplémentaires
- Paiement au comptant uniquement

Avis de Course



V. Programme

- 5.1 Confirmation d'inscription : le 9 septembre 2017 de 10h00 à 12h00
- 5.2 Jours de course : samedi 9 et dimanche 10 septembre 2017
- 5.3 L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la première course est 13h30 le samedi 9 septembre et 10h00 le dimanche 10 septembre.
- 5.4 Il n'y aura pas de signal d'avertissement après 14h00 le dimanche 10 septembre.
- 5.5 Nombre de courses : un maximum de courses
- 5.6 Programme complet du week-end :

Samedi 9 septembre 2017 :

- 10:00 h à 12:00 h : Formalités administratives et inscriptions pour les repas.
- 12:00 h à 12:40 h : Séance de photos et repas.
- 12:50 h : Briefing
- 13:30 h : Mise à disposition du comité de course.

Dimanche 10 septembre 2017 :

- 08:00 h à 09:30 h petit déjeuner anglais.
- 10:00 h Mise à disposition du comité de course.
- 16h30 remise des prix.

VI. Instructions de Course

Les instructions de course seront disponibles le 9 septembre au secrétariat de la régates et affichées au tableau officiel situé au club house.

VIII. Les parcours

- 8.1 Les parcours à effectuer seront décrit en annexe des instructions de course
- 8.2 La zone de course est située sur le plan d'eau du RYCM (Rue de l'Île Monsin 2, 4020 Liège)

IX. Classement

- 9.1 Le système de classement est le suivant :
Toutes séries : Classement par temps compensé ; coefficients FFVoile, grille Handicap National & Osiris.
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx>
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?ld=Quillards>
- 9.2 3 courses doivent être validées pour constituer une série.
- 9.3 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

X. Limitations de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. [DP]

XI. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

XII. Prix

Des prix seront distribués comme suit :

- ✓ Un prix pour les trois premiers ;
- ✓ Un souvenir pour chaque compétiteur.

Avis de Course



XIII. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

XIV. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

XV. Informations complémentaires

- 15.1 Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'autorité organisatrice :
Mr Michel Demarest (Président) midemar@skynet.be.
- 15.2 Le RYCM peut mettre à disposition des bateaux pour les régatiers ne disposant pas ou plus de bateau afin qu'ils puissent participer à cet événement (mieux vaut réserver!).
- 15.3 Repas : Les possibilités suivantes sont à disposition :

Samedi 9 septembre 2017

- Midi : Sandwich 3,00 € (au Bar)
- Soir : BBQ 15,00 €

Dimanche 10 septembre 2017

- Matin : petit déjeuner BRITISH "M to M" (régatiers gratuits, autres 5,00 €)
- Midi : Eau et barres énergétiques gratuites pour les régatiers en attendant le boulet frites à 14 Hrs. (prix 7.00€)

Prière de réserver vos repas pour le mercredi 6 septembre dans la mesure du possible via le lien suivant : <http://rycm.be/Section%20Voile/Regates/repas%20MtoM.htm>

15.4 Logement :

Un emplacement gratuit sera réservé, sur le terrain, pour vos tentes et motor-homes
Vous trouverez un parking fermé gratuit pour voiture et remorques.

ATTENTION : Il n'est pas possible de loger dans le club house.

Possibilité de logement à proximité : office de tourisme : www.visitezliege.be

REMARQUE : Tous les régatiers ont la possibilité d'amener ou de reprendre leur bateau au RYCM la semaine précédente et/ou suivante du WE de la compétition.

Arrivée possible le vendredi 8 septembre dès 14h00.

Prendre contact par SMS 0485 693 640 ou par courriel secretariat@rycm.be – réponse garantie.



BULLETIN d'INSCRIPTION

Nom de l'épreuve : Micro Monsin

Date complète : samedi 9 & dimanche 10 septembre 2017

Merci de compléter ce document de manière **lisible**. Le secrétariat de course vous en remercie d'avance
Possibilité de remplir le formulaire informatiquement et à renvoyer à midemar@skynet.be

Données Bateau

Classe	
N° de voile complet (exemple : BEL 1)	
N° d'autorisation de port de publicité	



Données Concurrents

	<u>Barreur</u>	<u>Équipier(s)</u>
NOM		
Prénom		
Date de naissance (jj/mm/aaaa)		
Club		
N° de licence de compétition		
Adresse civile		
Code Postal		
Ville		
Pays		
Téléphone		
Adresse mail		

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.
Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.
Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Merci de signer ce document avec la mention lu et approuvé ainsi que la date.

Signature du Barreur Date :	Signature du/des équipier(s) Date :	Autorisation parentale pour les mineurs Date :
---------------------------------------	---	--